

# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS



Val de  
**SARTHE**  
Communauté de communes

Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents « Au P'tit Hêtre » est un espace de jeux dédié aux enfants âgés de moins de 4 ans, accompagnés de leurs parents (père, mère, futurs parents), ou tout autre adulte responsable légal de l'enfant. Il propose des zones de jeux ludiques et éducatives propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, et favorise les moments de partage, d'échanges et d'écoute.



## Article 1 - Les objectifs

**Les temps d'accueil réunissent différents objectifs tant pour l'enfant que pour l'adulte accompagnant :**

- Favoriser la relation « enfant - parent » et préparer l'autonomie de l'enfant, tout en contribuant à son éveil, à son développement et à sa socialisation ;
- Proposer un espace convivial de rencontres adultes / enfants ;
- Créer du lien en favorisant les échanges et rompre l'isolement des familles ;
- Accompagner l'enfant et ses parents dans les séparations à venir (modes de gardes, écoles, reprise d'activités du parent...) ;
- Valoriser les compétences et l'épanouissement des enfants et des adultes.



## Article 2 - Fonctionnement

Le L.A.E.P. « Au P'tit Hêtre » est un service de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Il est situé 5 rue de l'Être, sur la Commune de Roëzé-sur-Sarthe.

### **Public accueilli :**

Futurs parents, parents et enfants de 0 à 4 ans (ou représentant légal de l'enfant) habitants de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

### **Horaires d'accueil :**

Le mercredi de 09h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00, sauf pendant les jours fériés et dates précisées en amont.

- La participation est basée sur le volontariat et l'anonymat : pas de formalités administratives, sans rendez-vous, sans obligation de rythme à respecter sur les participations.
- L'accès est gratuit.

## Article 3 - Encadrement

Le L.A.E.P. fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire issue de différentes professions en lien avec la petite enfance, le travail social ou l'éducation. Ils peuvent être salariés ou partenaires.

Les accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant et son parent. Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation enfant / parent. Le jeu est ou peut être proposé comme un élément médiateur entre l'enfant et son parent.

Les accueillants présents sont disponibles, à l'écoute des besoins des familles. Ils favorisent le dialogue, sans jugement dans un souci de neutralité bienveillante tout en obéissant à un devoir de discrétion professionnelle (sauf exception dans le cadre d'une situation préoccupante).

Ils sont garants du respect des règles de vie collective et des règles de sécurité.

## Article 4 - Vie du groupe



Durant le temps d'accueil au sein du L.A.E.P., les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Le parent et / ou l'adulte accompagnant ne peut pas s'absenter durant l'accueil. Il respecte les règles de vie et de sécurité. D'autre part, afin de préserver l'intimité de chaque famille, les sujets abordés au sein du L.A.E.P. restent confidentiels.

Pour le bon déroulement de l'accueil, une participation active des familles est souhaitée au niveau des activités, du respect du matériel ainsi que de l'accompagnement de l'enfant dans ses explorations. Chaque parent prévoit le nécessaire d'hygiène nécessaire à son enfant (couches, goûter...).

Pour le respect de chacun, il est demandé que le téléphone portable ne soit pas utilisé durant le temps d'accueil.



Pour tout renseignement, merci de contacter :

[guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr](mailto:guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr)

02 43 83 52 41